



STREAMWIDE

Société anonyme

Au capital de 280.480,70 euros

Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 18 JUIN 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société STREAMWIDE (la "**Société**") sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire le **18 juin 2026** à **8 heures 30** au siège social de la Société situé 84, rue d'Hauteville, 75010 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À titre ordinaire :

- présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
- présentation et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- affectation du résultat de l'exercice écoulé,
- quitus aux administrateurs,
- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- autorisation à consentir au conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions,

À titre extraordinaire :

- présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes,
- autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions auto-détenues,
- modification de l'article 22 des statuts de la Société,
- pouvoirs en vue des formalités.

Conditions et modalités de participation à cette assemblée

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

1. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'assemblée. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Les actionnaires sont informés que la participation à ladite assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au cinquième (5) jour ouvré précédant l'assemblée générale, le **11 juin 2026** au plus tard, zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par l'intermédiaire habilité, teneur de la comptabilité des titres de la Société, la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration.

2. Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale devront demander une carte d'admission de la façon suivante :
 - Les actionnaires au nominatif devront compléter et signer le formulaire unique joint à la convocation reçue par courrier postal et le renvoyer à l'aide de l'enveloppe prépayée,
 - Les actionnaires au porteur devront demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leurs comptes-titres.

Cette carte d'admission est suffisante pour participer physiquement à l'assemblée.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée et n'ayant pas reçu le cinquième jour ouvré précédent l'assemblée, soit le **11 juin** 2026 à zéro heure (heure de Paris) ou ayant perdu leur carte d'admission, devront présenter une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire financier habilité, pour les actionnaires au porteur, ou se présenter directement à l'assemblée générale pour les actionnaires nominatifs, munis d'une pièce d'identité.

Le jour de l'assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrements.

B. Modalités de participation à l'assemblée générale

1. À défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :
 - soit donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou à son partenaire membre d'un pacte civil de solidarité. Ainsi, tout actionnaire devra adresser à la Société Générale et à la Société une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagnée d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution ;
 - soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au Président de l'assemblée générale qui émettra un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le conseil d'administration ;
 - soit voter par correspondance.

Pour donner pouvoir, se faire représenter ou voter par correspondance, les actionnaires devront :

- pour ceux au nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui lui sera adressé avec la convocation à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée jointe à la convocation ;
- pour ceux au porteur : demander ce formulaire par lettre au teneur du compte. Cette demande devra être parvenue au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette Assemblée, soit le **12 juin** 2026, ou se procurer ledit formulaire de vote par correspondance / procuration sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.streamwide.com> ;
- le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être renvoyé au teneur du compte qui se chargera de le transmettre à la Société Générale accompagné d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire ;
- les actionnaires renverront leur formulaire de telle façon que la Société Générale puisse les recevoir au plus tard le **15 juin** 2026 (J-3 calendaire). Il est précisé qu'aucun formulaire reçu par la Société Générale après cette date ne sera pris en charge.

L'actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions susvisées, ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

2. Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article R.22-10-28 du Code de commerce :
 - tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le cinquième (5) jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **11 juin 2026**, zéro heure, heure de Paris, au plus tard, la Société ou son mandataire invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires ;
 - si la cession intervient au-delà de ce délai, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

3. En application de l'article R.225-71 du Code de commerce, les actionnaires représentant au moins 5% du capital social pourront requérir l'inscription de projets de résolutions et/ou de points à l'ordre du jour de cette assemblée jusqu'à vingt-cinq (25) jours avant la date de ladite assemblée, soit jusqu'au **24 mai 2026** au plus tard.
Les demandes d'inscription de projets de résolutions et/ou de points doivent être adressées au siège social de la Société, (i) soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du Président du conseil d'administration, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : investisseur@streamwide.com, et être accompagnées du texte des projets de résolutions et d'un bref exposé des motifs. Si le projet de résolutions porte sur la présentation d'un candidat au conseil d'administration, il doit être accompagné des renseignements prévus au cinquième alinéa de l'article R.225-83 du Code de commerce.
Pour pouvoir user de cette faculté, les propriétaires d'actions au porteur devront, préalablement à leur demande, déposer une attestation d'inscription en compte délivrée par leur intermédiaire habilité auprès de la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3.
En outre, l'examen par l'assemblée générale des projets de résolutions et/ou de points déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au cinquième (5) jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le **11 juin 2026**, zéro heure, heure de Paris au plus tard.

C. Questions écrites des actionnaires

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, les actionnaires qui souhaiteraient poser des questions écrites au Président du conseil d'administration adresseront ces questions soit par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la Société, à l'attention du Président du conseil d'administration, soit par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : investisseur@streamwide.com, et ce à compter de la présente publication jusqu'au quatrième (4) jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au **12 juin 2026** au plus tard.

Pour être prises en compte, ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.



D. Droit de communication des actionnaires

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à l'assemblée générale seront mis à la disposition des actionnaires, à compter du **3 juin** 2026, sur le site internet de la Société : www.streamwide.com et au siège social de la Société. Ces documents pourront également être transmis aux actionnaires sur simple demande adressée à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3.

Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires, le cas échéant, seront publiés sans délai sur ce site.

STREAMWIDE

Société anonyme
Au capital de 280.480,70 euros
Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 18 JUN 2026****Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
présentées par le Conseil d'administration**

PREMIERE RESOLUTION - *Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et les comptes dudit exercice, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve lesdits rapports, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 1.558.545,01 euros.

DEUXIEME RESOLUTION - *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les comptes consolidés dudit exercice, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, et du rapport du commissaire aux comptes sur lesdits comptes,

approuve lesdits rapports, les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice net consolidé de 6.259.709 euros.

TROISIEME RESOLUTION - *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration, constatant que le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 1.558.545,01 euros, décide d'affecter :

- ledit bénéfice en totalité au compte "*Report à nouveau*", lequel serait ainsi porté d'un montant de (927.453,75) euros à un montant de 631.091,26 euros,
- la totalité du compte "*Report à nouveau*" sur le compte "*Autres réserves*", lequel serait porté d'un montant de 9.688.025,86 euros à un montant de 10.319.117,12 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION - *Quitus aux administrateurs* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, en conséquence de cette approbation,

donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

CINQUIEME RESOLUTION - *Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,

prend acte des conclusions dudit rapport spécial.

SIXIEME RESOLUTION - *Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et en application de l'article 223 quater du Code général des impôts,

prend acte du fait que la Société n'a encouru aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code.

SEPTIEME RESOLUTION - *Autorisation à consentir au conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration,

conformément aux dispositions du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016, des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi qu'à toutes autres dispositions législatives ou réglementaires européennes ou nationales qui viendraient à être applicables et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général dans les conditions légales et réglementaires, à procéder à l'acquisition, dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et L.225-206 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, d'un nombre d'actions ne pouvant à aucun moment excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société à la date de réalisation de ces achats, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par la réglementation applicable, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, et étant précisé que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé pourra faire l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation,

décide que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à **110 euros**, hors frais et commissions, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital de la Société, notamment par incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions de la Société ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres de la Société, le prix indiqué ci-avant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal

au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération,

décide que le montant maximum global net (hors frais et commissions) susceptible d'être payé par la Société pour réaliser ces achats d'actions est plafonné à **5.000.000 d'euros**,

décide que ces acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action STREAMWIDE ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 relative à l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise, et dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues,
- d'honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attributions d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou entreprises qui lui sont liées, en ce compris (i) la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, (ii) l'attribution d'actions aux salariés au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ou (iii) l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le conseil d'administration appréciera ;
- de les conserver et de les céder ultérieurement ou de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers et étant précisé que le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du capital social de la Société ;
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans la limite de 10% du capital de la Société par période de vingt-quatre (24) mois, par voie de réduction du capital social, notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action, sous réserve de l'adoption par la présente assemblée de la huitième résolution ci-après ou de toute résolution ayant le même objet et la même base légale ;
- et plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur ou qui s'inscrirait dans le cadre d'une pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;

décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que de telles opérations ne soient pas susceptibles de faire échouer l'offre, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats

et ventes d'options d'achat ou de vente, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement,

décide que la part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé,

confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat, déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées, d'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tous ordres de bourse, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités, établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, et d'une manière générale, faire le nécessaire,

prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,

fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,

prend acte de ce que le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale dans son rapport de gestion de la réalisation des opérations d'achats autorisées par la présente résolution.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire présentées par le Conseil d'administration

HUITIEME RESOLUTION - *Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions auto-détenues* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce,

autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, à l'annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société ou acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la septième résolution ci-dessus ou de toute autre autorisation ayant le même objet, dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre (24) mois, et à réduire corrélativement le capital social, étant rappelé que ce pourcentage s'applique à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée,

autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur le poste "prime d'émission" ou sur tout autre poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, sous réserve que celle-ci ne devienne pas inférieure à 10% du capital social après réalisation de la réduction de capital,

donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- procéder à cette ou ces opérations d'annulation d'actions et de réduction du capital social ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- en fixer les modalités ;
- en constater la réalisation ;
- procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;
- effectuer toutes les formalités et déclarations auprès de tous organismes ;
- et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente autorisation ;

prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,

décide de fixer la durée de validité de la présente délégation à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION - Modification de l'article 22 des statuts de la Société - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration,

décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société afin de bénéficier des nouvelles dispositions des articles R.225-71, R.225-86 et R.22-10-28 du Code de commerce, dans leur nouvelle rédaction issue du décret n°2026-94 du 13 février 2026, qui visent à reculer la date d'enregistrement (ou record date) des actionnaires en compte de deux (2) jours à cinq (5) jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, pour pouvoir participer et voter à l'assemblée générale,

décide en conséquence de procéder aux modifications suivantes de l'article 22 des statuts de la Société (*les modifications apparaissent en gras ; seules les stipulations modifiées sont reproduites, les autres demeurent inchangées*) :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
ARTICLE 22 - REGLES COMMUNES A TOUTES LES ASSEMBLEES GENERALES	
<p>(.../...)</p> <p>« Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au moins deux (2) jours ouvrés précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.</p> <p>L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société doit invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte doit à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ; » <p>(.../...)</p>	<p>(.../...)</p> <p>« Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au moins cinq (5) jours ouvrés précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.</p> <p>L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si la cession intervient avant le cinquième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société doit invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte doit à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ; » <p>(.../...)</p>



donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et, plus généralement, de prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires.

DIXIEME RESOLUTION - *Pouvoirs en vue des formalités* - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *LegalVision Pro* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Paris.

STREAMWIDE

Société anonyme
Au capital de 280.480,70 euros
Siège social: 84, rue d'Hauteville
75010 Paris

434 188 660 R.C.S. Paris

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 18 JUIN 2026****EXPOSE SOMMAIRE****1. Événements importants survenus en 2025, progrès réalisés ou difficultés rencontrées, activités au sein du Groupe et de la Société en 2025****1.1 Événements importants survenus en 2025 au sein du Groupe et de la Société**

- *Augmentation des revenus 2025 : 26,3 M€ / +5,3 M€ / +25%*

Les revenus 2025 progressent de façon significative, portés par une activité "plateformes" très dynamique, notamment en Amérique du Nord avec le démarrage du contrat majeur en mode SaaS ("Software as a Service") avec AT&T-FirstNet®. La bonne orientation du reste de l'activité permet d'afficher des revenus de l'activité "plateformes" (**team on mission** et **team on the run**) de 19,9 M€ (+36%) et des revenus "legacy" stables à 6,3 M€ en 2025.

- *Croissance rentable : résultats, marges opérationnelles et trésorerie en forte progression*
 - ROC avant amortissement : 15,7 M€ / +3,8M€ / 60% du CA
 - ROC : 7,8 M€ / +2,1 M€ / 30% du CA
 - RNET : 6,3 M€ / +1,6 M€ / 24% du CA
 - Trésorerie nette : 13,9 M€ (hors passifs locatifs mais incluant les actifs financiers courants) / +7 M€

Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) est de 15,7 M€ au 31 décembre 2025 et progresse de +3,8 M€ (+32%) par rapport à 2024. Après prise en compte des amortissements de période, en augmentation de +1,7 M€, le résultat opérationnel (EBIT) ressort à 7,8 M€, en augmentation de +2,1 M€ (+36%) par rapport à 2024. La marge opérationnelle 2025 est de 30%, en augmentation de 3% par rapport à l'exercice précédent. Enfin, le résultat net est bénéficiaire de 6,3 M€ au 31 décembre 2025, en augmentation de +1,6 M€ (+33%) par rapport au 31 décembre 2024. La marge nette ressort ainsi à 24% contre 22% en 2024.

- *Embauches soutenues : afin de conserver son avance technologique éprouvée et de renforcer encore la souveraineté, la sécurité, la standardisation et l'évolutivité des solutions proposées, le Groupe continue à investir techniquement et humainement. Ainsi, les effectifs totaux du Groupe sont passés de 225 personnes au 31 décembre 2024 à 251 personnes au 31 décembre 2025.*
- *Signature d'un projet structurant avec AT&T- FirstNet®*

L'exercice 2025 est marqué par une internationalisation des revenus du Groupe, qui représentent 39% de l'activité annuelle 2025 contre 31% en 2024. Pour mémoire, les revenus provenant des intégrateurs français (par exemple Airbus) contribuent aux revenus France, même si la majorité de leurs plateformes sont situées à l'étranger.

Le Groupe a franchi une étape clé avec le gain et le lancement d'un contrat significatif pour AT&T, leader mondial des télécommunications et acteur majeur de la sécurité publique aux États-Unis (FirstNet[®]), témoignant de la pertinence de ses solutions et de sa capacité à exécuter des projets complexes, à grande volumétrie et à forte valeur ajoutée. Ce projet a permis d'enregistrer des revenus récurrents à hauteur de 1,4 M€ au 31 décembre 2025.

Ce projet SaaS amorce ainsi un modèle récurrent à forte valeur pour STREAMWIDE (licences en mode SaaS, support et services associés) avec une montée en puissance progressive et un potentiel significatif de revenus futurs.

À compter de 2025, le Groupe isole les revenus récurrents SaaS car ils sont amenés à se développer de façon importante au cours des prochains mois, notamment dans le cadre du contrat majeur avec AT&T-FirstNet[®]. Les revenus SaaS proviennent des abonnements issus de contrats annuels ou pluriannuels, dans le cadre de mise à disposition de licences, intégrant les services de SaaS dédiés.

- *Nouvelle émission et souscription de BSAANE 2025 et débouclage du plan BSAANE 2022*

Le conseil d'administration, conformément aux délégations qui lui ont été données par l'assemblée générale du 7 mars 2025, a procédé à l'émission de 59.360 bons de souscriptions d'actions (BSAANE) au prix unitaire de 1,57 € (soit un total de 93.195 €). Chaque BSAANE donne droit à la souscription d'une action de la Société, au prix de 68 €, entre le 2 juin 2026 et le 2 juin 2028.

Le conseil d'administration du 25 novembre 2025 a constaté l'exercice de 60.565 BSAANE émis en 2022 moyennant la remise de 60.565 actions ordinaires auto-détenues par la Société au prix de 42 € l'action. Cette opération a généré pour la Société une plus-value de cession (net du prix de revient des actions auto-détenues remises) de 1.474 K€.

Parallèlement à cette opération la Société a racheté 34.035 BSAANE émis en 2022 pour un montant total de 953 K€. Ces BSAANE ont fait l'objet d'une annulation par imputation sur le report à nouveau pour 927 K€ (prix de rachat des BSAANE déduction faite de leur prix d'émission de 25 K€).

- *Contexte économique et géopolitique mondial* : les perturbations économiques mondiales se sont poursuivies en 2025, notamment en raison des opérations militaires en Ukraine commencées le 24 février 2022, et du conflit en Iran débuté le 28 février 2026. L'activité du Groupe n'a pas été impactée, de façon directe ou significative, par ces événements.
- *Risques climatiques* : de par son activité, l'exposition de la Société face aux conséquences du changement climatique à court-terme apparaît limitée et n'a donc pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

1.2 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées au sein du Groupe et de la Société

Nouvelles solutions et diversification

Les plateformes **team on mission** et **team on the run**, dont les revenus annuels ont augmenté de +36% à 19,9 M€ en 2025, représentent dorénavant 76% des revenus annuels totaux du

Groupe (+6 points par rapport à 2024). L'exercice 2025 est également marqué par une internationalisation des revenus du Groupe, qui représentent 39% de l'activité annuelle 2025 contre 31% en 2024.

Le Groupe a franchi une étape clé avec le lancement d'un projet significatif avec AT&T, leader mondial des télécommunications et acteur majeur de la sécurité publique aux États-Unis (FirstNet®), témoignant de la pertinence technologique de ses solutions et de sa capacité à exécuter des projets complexes, à grande volumétrie et à forte valeur ajoutée. Ce projet SaaS ("Software as a Service") a permis d'enregistrer des revenus récurrents à hauteur de 1,4 M€ au 31 décembre 2025 et amorce ainsi un modèle récurrent à forte valeur pour STREAMWIDE (licences en mode SaaS, support et services associés) avec une montée en puissance progressive et un potentiel significatif de revenus futurs.

En 2025, toutes les natures de revenus du Groupe (licences, support et services) ont augmenté grâce à de nouveaux projets déployés en Europe, Asie et Amérique du Nord. La hausse des revenus récurrents (support et revenus SaaS) est soutenue par l'augmentation du nombre de plateformes en production et d'utilisateurs finaux.

L'activité commerciale sur le début 2026 est satisfaisante et la croissance anticipée dépend maintenant du calendrier de déploiement des projets en cours. Le lancement commercial de la solution "Fusion" d'AT&T-FirstNet® devrait intervenir au cours du 2nd trimestre 2026, après son actuelle mise à disposition au profit d'une trentaine d'agences américaines pour tests et validation. Les prochains mois seront donc importants pour appréhender l'appétence des utilisateurs pour cette nouvelle solution ainsi que la performance commerciale du distributeur AT&T, comme dans tout lancement d'un nouveau projet SaaS.

En parallèle, les projets en cours dans d'autres zones géographiques, notamment en Asie-Pacifique, sont très encourageants et d'autres opportunités ou extensions de bases installées et déployées depuis peu, pourraient bientôt se concrétiser, dans le sillage du projet AT&T-FirstNet®. L'écosystème de ventes indirectes du Groupe, toujours plus développé, devrait lui aussi permettre de cibler et de participer à plusieurs projets importants en 2026 dans différents secteurs d'activité (défense, transports, énergie), malgré des cycles décisionnels toujours longs.

Activité "legacy" historique

L'activité "legacy" (solutions pour opérateurs télécom), qui ne nécessite plus ou peu d'investissements capitalistiques, représente 24% des revenus annuels 2025, contre 30% des revenus annuels 2024. Les ventes de licences augmentent de +0,1 M€ sur la période suite à de nouveaux projets en Amérique du Nord et à des extensions de plateformes en France, pour s'établir à 1,5 M€ au 31 décembre 2025. Les revenus issus des services "legacy" (0,9 M€) diminuent de -0,7 M€, à la suite d'une évolution de plateformes réalisée ponctuellement en 2024 pour un client européen du Groupe. Les flux récurrents de maintenance (4,1 M€) progressent quant à eux de +0,6 M€ au 31 décembre 2025.

1.3 Évolution de l'activité du Groupe en 2025

Évolution du chiffre d'affaires

Les revenus 2025 continuent de progresser, portés par la croissance continue, depuis maintenant six exercices consécutifs, de l'activité "Plateformes" de communications critiques **team on mission** et d'activités critiques **team on the run**, dont les revenus atteignent 19,9 M€ en 2025, contre 14,7 M€ en 2024 (+36%).

Par nature, les revenus de l'activité "plateformes" se composent de :

- revenus de Licences (9,6 M€), en augmentation de +2,1 M€
- revenus de Services (5,2 M€), en augmentation de +0,8 M€
- revenus de Maintenance (3,2 M€), en augmentation de +1,0 M€
- revenus récurrents SaaS (1,9 M€), en augmentation de +1,4 M€

La croissance des revenus de *Licences* a été portée par les nombreux projets déployés au cours de l'année 2025, démontrant la capacité du Groupe à diversifier ses sources de revenus en proposant sa technologie au-delà du seul secteur "public safety", où sa solution *team on mission* est déjà reconnue et éprouvée.

Les revenus de *Services professionnels*, par nature non récurrents, sont principalement liés aux prestations techniques réalisées dans le cadre des projets déployés en 2025. Leur évolution est issue et dépend de la combinaison commerciale des différents projets et du lien entre les licences commercialisées et les services requis. En 2025, la progression des Services professionnels est directement liée à celle des licences vendues.

Enfin, la progression des revenus de *Maintenance* provient essentiellement du projet STORM et de l'exploitation croissante des plateformes déjà déployées par Airbus PSS. Ces revenus récurrents de maintenance continueront d'augmenter dans les prochains mois, soutenus par les récentes mises en production et les ventes de licences observées depuis plusieurs semestres.

Revenus récurrents SaaS : outre les revenus historiques issus de la solution **team on the run**, le Groupe enregistre en 2025 les premiers revenus récurrents liés au contrat SaaS avec AT&T-FirstNet® en Amérique du Nord (1,4 M€), correspondant aux engagements minimums pour deux trimestres d'exploitation, tout en sachant que le lancement commercial de la solution n'a pas encore eu lieu.

Évolution des résultats

En 2025, STREAMWIDE a atteint un chiffre d'affaires record de 26,3 M€. Cette croissance solide impacte directement et positivement le résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA) qui progresse de +3,8 M€ (+32% à 15,7 M€) et représente 60% des revenus annuels (+3 points vs 2024).

Les investissements techniques (infrastructures, performance et robustesse) et humains (architectes et ingénieurs développeurs) ont été importants en 2025, pour assurer la mise en production prochaine des plateformes AT&T-FirstNet® et pour renforcer encore la souveraineté, la sécurité, l'évolutivité et la standardisation (3GPP) des solutions STREAMWIDE. La masse salariale nette augmente ainsi de +0,6 M€ (+8%) par rapport à 2024 mais ne représente que 30% des revenus annuels, contre 34% en 2024.

Avant activation des frais de personnels liés aux développements produits (9,5 M€ contre 6,9 M€ en 2024), la masse salariale annuelle (17,3 M€) est en augmentation de +3,2 M€, consécutivement à l'accroissement des effectifs (251 collaborateurs fin 2025 contre 225 fin 2024), aux augmentations salariales annuelles, ainsi qu'à des bonus exceptionnels (0,7 M€), versés à l'ensemble des salariés du Groupe et liés à la signature majeure avec AT&T.

Les autres charges opérationnelles augmentent également dans leur ensemble (+0,9 M€), suite notamment à une augmentation (+0,3 M€) des charges d'infrastructure (exploitation de 3 nouveaux data centers en Amérique du Nord) et des commissions et honoraires, de recrutement notamment, versés au cours de l'exercice 2025 (+0,3 M€). Les autres frais généraux évoluent de façon cohérente avec le nombre de salariés présents au sein du Groupe et représentent 11% de la masse salariale brute (niveau identique à 2024).

L'augmentation des amortissements en 2025 (+1,7 M€ à 7,9 M€) provient de ceux liés aux frais de développements (+1 M€ à 6,2 M€) suite à l'évolution des valeurs brutes activées depuis plusieurs exercices (6,5 M€ en 2023, 7,6 M€ en 2024 et 10,6 M€ en 2025) et de ceux liés aux nouvelles infrastructures techniques du Groupe aux États-Unis (+0,6 M€ à 0,8 M€, pour une charge d'environ 1 M€ en année pleine). Ils devraient se maintenir à ces niveaux au cours des prochains mois, en fonction notamment des différentes versions logicielles développées et mises en production (deux versions majeures par an).

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de -0,8 M€, suite à l'évolution négative du taux de change USD/EUR au cours de l'année 2025 (résultat de change négatif de -0,6 M€ dont -0,5 M€ sans impact cash, suite à la variation des écarts de conversion) et d'un résultat fiscal négatif de -0,7 M€, le résultat net ressort positif à 6,3 M€, en augmentation de +1,6 M€ (+33%) par rapport à 2024. Il représente une marge nette de 24% contre 22% au 31 décembre 2024.

La structure financière du Groupe s'est encore renforcée au 31 décembre 2025, avec des fonds propres qui atteignent 32 M€ (+7,2 M€) et une trésorerie nette significative de 13,9 M€ (incluant les actifs financiers courants mais hors passifs locatifs), en progression de +7 M€. La trésorerie brute s'élève quant à elle à 20,7 M€ au 31 décembre 2025, incluant les actifs financiers courants.

Les principales variations sont les suivantes :

- Le chiffre d'affaires augmente de +5,3 M€ sur la période ;
- Les charges opérationnelles courantes nettes, y compris les amortissements, augmentent quant à elles de 3,1 M€ sur la période et ressortent à 18,4 M€ :
 - Les charges de personnel, intégrant celles dédiées aux développements produits, augmentent sur la période de 3,2 M€. Les coûts de personnels dédiés aux développements produits augmentant quant à eux de 2,6 M€, l'impact net, après activation des frais de développement est donc de +0,6 M€.
 - Les charges externes (3,8 M€) augmentent au cours de la période (+1 M€), en parallèle de l'activité. Les frais de déplacements, les frais de marketing et les honoraires de recrutement augmentent ainsi de 0,3 M€ dans leur ensemble. Les autres produits (1,1 M€), représentant principalement la reprise des Crédits d'Impôt Recherche en résultat de période, augmentent en 2025 (+0,1 M€) suite notamment à l'augmentation parallèle des amortissements des frais de développements.
 - Les amortissements augmentent de 1,7 M€ en 2025, et ressortent à 6,2 M€ (immobilisations incorporelles) et 1,7 M€ (immobilisations corporelles). Cette évolution provient de celle des amortissements liés aux frais de développement (+1 M€) suite à l'augmentation des valeurs brutes activées depuis 2020. Les amortissements corporels progressent quant à eux de 0,7 M€ en 2025, suite notamment à l'amortissement des nouveaux data centers aux États-Unis. Les durées d'amortissement retenues en 2025 restent identiques à celles de l'exercice précédent.
- Le résultat financier ressort négatif à -0,8 M€, alors qu'il était positif de 0,3 M€ en 2024. Cette diminution est liée à l'évolution négative du taux de change USD/EUR sur la période et aux produits des placements financiers effectués au cours de l'année 2025 (0,3 M€ compensant partiellement les coûts financiers liés aux emprunts obligataires et bancaires de 0,5 M€ annuels).
- Le résultat fiscal est une charge de 0,7 M€ contre une charge de 1,3 M€ en 2024. Les impôts exigibles ne sont pas significatifs en 2025 suite aux résultats fiscaux statutaires peu significatifs en 2025. Les effets d'imposition différés (charge de 0,7 M€) correspondent principalement aux impôts différés passifs constatés sur l'activation des frais de

développement (impact net résultat de 4,5 M€ soit 1,1 M€ d'IDP) et aux impôts différés actifs constatés sur les mouvements 2025 liés aux actions auto détenues (résultat de cession de 1,6 M€ soit 0,4 M€ d'IDA).

La dette d'impôts différés passifs inscrite dans la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025 (5 M€) correspond bien à l'imposition différée, à un taux de 25%, du solde net des frais de développement activés (23,2 M€) et des reports déficitaires encore disponibles fin 2025 (3,2 M€), soit une base nette de 20 M€.

- Le résultat net 2025 ressort positif à +6,3 M€, en augmentation de 1,6 M€ par rapport à celui de 2024, et représente 24 % des revenus annuels.

1.4 Évolution de l'activité de la Société en 2025

Évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2025 est de 14.914 K€ contre 14.474 K€ en 2024. Cette augmentation de 440 K€ s'explique essentiellement par celle des licences, suite aux nombreux projets validés fin 2024 et déployés en 2025. Les flux récurrents de maintenance augmentent également sur la période, portés par le nombre croissant de plateformes en production et d'utilisateurs finaux. Les prestations de services enregistrent quant à elles une diminution, structurelle concernant le projet STORM (mais avec une récurrence devenue annuelle des flux de maintenance) et conjoncturelle concernant le partenariat avec Airbus PPS (ex SLC), qui continue dans son ensemble à générer des revenus annuels significatifs.

Évolution des résultats

Le résultat net de la Société ressort positif à +1.559 K€ contre un bénéfice de 1.444 K€ en 2024. Cette variation (+115 K€) s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Le résultat d'exploitation, bénéficiaire à hauteur de +8.312 K€, est en légère diminution de -193 K€. Cette variation s'explique par l'activation dans les comptes statutaires de la Société des frais de développement à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle méthode, d'application prospective, implique ainsi, au 31 décembre 2025, une production immobilisée à hauteur de 11.149 K€, des amortissements économiques supplémentaires à hauteur de 326 K€ et des amortissements dérogatoires (charges exceptionnelles nettes) de 9.435 K€. L'impact net en résultat d'exploitation est donc de 10.823 K€ (contre 8.044 K€ en 2024) et augmente de +2.799 K€ sur la période.
- Retraité des impacts ci-dessus, le résultat d'exploitation 2025 ressort à -2.511 K€, contre un bénéfice de +461 K€ en 2024, soit une diminution de -2.972 K€. L'augmentation des revenus (+306 K€) et des autres produits de refacturations Groupe (+454 K€) ne compense pas entièrement celle liée notamment aux charges externes, qui progressent de +2.183 K€, sous l'effet des refacturations des différentes filiales du Groupe et des coûts de développement refacturés, en hausse suite à l'évolution des effectifs et des équipes en Roumanie et en Tunisie. Les amortissements corporels augmentent également de +1.498 K€ en 2025, car ils intègrent les amortissements économiques des frais de développement activés en 2024. Les autres coûts de structure sont restés relativement stables en 2025. Les charges d'exploitation 2025, hors amortissements, ressortent ainsi à 16.872 K€ contre 14.487 K€ en 2024.
- Le résultat financier (+ 1.145 K€) augmente de façon significative (+1.250 K€) par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la plus-value de cession constatée sur les actions propres de la Société (+1.635 K€), suite aux opérations d'exercices et de rachats de BSAANE 2022 intervenues au quatrième trimestre 2025.

Par ailleurs, les produits financiers des placements réalisés en 2025 sont de 246 K€ contre 415 K€ en 2024, suite à l'évolution négative des taux monétaires court terme au cours de l'exercice 2025.

- Le résultat fiscal d'un montant de +1.537 K€ (produit d'impôt) est en augmentation de +435 K€ par rapport à celui constaté en 2024. Cette évolution provient essentiellement (i) des impôts exigibles qui diminuent de 93 K€ suite aux résultats comptables et fiscaux de période, et (ii) du Crédit d'Impôt Recherche qui augmente de 629 K€ au titre de 2025 (1.531 K€ en 2025 contre 902 K€ en 2024), incitation fiscale constatée en produit fiscal de période. Depuis la fin de l'exercice 2020, la Société, seule, ne dispose plus de reports déficitaires propres mais ces derniers sont de 3.326 K€ dans le cadre de l'intégration fiscale mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2012 (contre 3.003 K€ fin 2024). L'augmentation des reports déficitaires disponibles (+323 K€) provient des résultats fiscaux déficitaires de la Société (-189 K€) et de sa filiale STREAMWIDE France au titre de 2025 (-136 K€).

L'année 2025 est donc principalement marquée par une augmentation importante des frais refacturés par les filiales de la Société (coûts de développement refacturés), compensée seulement partiellement par la hausse des revenus et des autres produits. Les impacts financiers positifs (plus-value de cession d'actions auto détenues), mais non récurrents, et les impacts fiscaux positifs et structurels (CIR) permettent cependant d'afficher un résultat net une nouvelle fois bénéficiaire à hauteur de 1.558 K€ au 31 décembre 2025.

2. Activité et situation du Groupe en 2025

2.1 Présentation des comptes consolidés

Le périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2025 se compose de la Société, de sa filiale française STREAMWIDE France SAS et des 4 autres filiales étrangères suivantes :

- StreamWIDE Romania, société de droit roumain contrôlée à 100% ;
- StreamWIDE Inc, société de droit américain contrôlée à 100% ;
- StreamWIDE Tunisia Sarl, société de droit tunisien contrôlée à 100% ;
- StreamWIDE PTE Ltd, société de droit singapourien contrôlée à 100%.

À noter que la filiale chinoise du Groupe, Beijing StreamWIDE Technology, société de droit chinois contrôlée à 100% a été fermée et radiée au cours du premier semestre 2025. La société n'est donc plus consolidée au 31 décembre 2025. Les 4 ex salariés de cette société ont été repris par le Groupe via des contrats de consultants, et continueront donc à travailler pour les intérêts du Groupe dans la zone APAC.

L'activité du Groupe en 2025 se caractérise par un chiffre d'affaires (CA) en augmentation de 25%, un résultat opérationnel courant positif (7,8 M€), impacté par une augmentation importante des amortissements incorporels et corporels, et un résultat net bénéficiaire de 6,3 M€, après prise en compte des impacts négatifs financiers (-0,8 M€) et fiscaux (-0,7 M€). Par ailleurs, la génération de trésorerie nette est de +0,8 M€ en 2025, suite notamment à des flux nets opérationnels positifs de 19,3 M€ et des flux nets d'investissement négatifs de -17,3 M€, tenant compte d'un compte à terme de 5 M€ souscrit en octobre 2025 et classé en "autres actifs financiers". En tenant compte de ce CAT, la trésorerie brute du Groupe fin 2025 est de 20,7 M€ et la trésorerie nette (hors passifs locatifs) de 13,9 M€, en progression de +7 M€ par rapport à fin 2024.

- le CA est de 26,3 M€, en augmentation de 25% (+5,3 M€) par rapport à 2024 ;
- le résultat opérationnel courant est positif de +7,8 M€ (contre 5,7 M€ en 2024) et,
- le résultat net ressort positif à +6,3 M€ (contre +4,7 M€ en 2024).

Les principales données consolidées au titre de l'exercice 2025 sont les suivantes :

en K€	FY 2025	%CA	FY 2024	%CA	Var. (K€)	Var. (%)
Chiffre d'Affaires "Plateformes"	19 949	76%	14 658	70%	5 291	36%
Chiffre d'Affaires "Legacy"	6 343	24%	6 346	30%	-3	0%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	26 292		21 004		5 288	25%
Charges de Personnel	-7 833	30%	-7 231	34%	-602	8%
Charges Externes	-3 779	14%	-2 835	13%	-944	33%
Autres Charges / Produits	1 055	-4%	990	-5%	65	7%
TOTAL CHARGES avant amortissements	-10 556		-9 076		-1 480	16%
ROC avant amortissements (*)	15 736	60%	11 928	57%	3 808	32%
Dotations Amortissements et Dépréciations	-7 931		-6 195		-1 736	28%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (*)	7 805	30%	5 734	27%	2 071	36%
Autres Charges / Produits opérationnels	-11		-1		-11	
Charges / Produits financiers	-785		273		-1 058	
Charges / Produits d'impôts	-749		-1 303		554	-43%
RESULTAT NET	6 260	24%	4 703	22%	1 557	33%

(*) Le Résultat Opérationnel Courant avant amortissements (ROC avant amortissements) correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation, avant amortissements et dépréciations (EBITDA). Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) tient compte de ces amortissements et dépréciations (EBIT)

Le résultat opérationnel courant ressort bénéficiaire à 7,8 M€ au titre de l'exercice 2025 (+36%). Il s'établissait à 5,7 M€ au 31 décembre 2024. Retraité de l'impact des amortissements de période (7,9 M€ contre 6,2 M€ en 2024, dont respectivement 5,9 M€ et 4,9 M€ au titre des amortissements pratiqués sur les frais de développement), il est positif de 15,7 M€ contre 11,9 M€ en 2024 (+32%).

L'analyse du chiffre d'affaires et de son évolution, ainsi que celle des résultats, ont été présentées ci-dessus dans les événements significatifs de la période, aussi bien au niveau du Groupe (confer note 1.3) qu'au niveau de la Société (confer note 1.4).

Les autres éléments significatifs que l'on peut noter concernant les résultats annuels 2025 sont les suivants :

- Les charges de personnel sont en augmentation après activation des frais de développement (+0,6 M€). Avant activation, elles augmentent de 3,2 M€ suite essentiellement aux nombreuses embauches effectuées tout au long de l'année 2025. Le nombre de salariés fin 2025 est ainsi de 251 personnes contre 225 fin 2024 (+26 personnes). Ces investissements et ce renforcement des équipes techniques avaient été annoncés et sont conformes aux prévisions. À noter également des bonus exceptionnels d'un montant global de 0,7 M€ versés à l'ensemble des salariés du Groupe, suite à la signature majeure avec AT&T en Amérique du Nord.
- Les charges externes augmentent de 0,9 M€ suite à l'évolution de l'activité en 2025. L'augmentation provient essentiellement des frais de déplacements, des frais de marketing et des honoraires de recrutement (+0,3 M€) ainsi qu'à l'augmentation des frais télécom (+0,3 M€) suite à l'exploitation par le Groupe de 3 nouveaux data centers

aux États-Unis, mis en place dans le cadre du projet AT&T. Par ailleurs, l'impact IFRS 16, qui vient réduire la charge locative, est de (916) K€ contre (777) K€ en 2024.

- *Les autres charges et produits* enregistrent principalement les reprises des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation en résultat de période, constatées au même rythme que les amortissements comptabilisés (confer règles et méthodes comptables).

La variation des amortissements de période des frais de développement est de +996 K€ alors que la reprise des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation sont de 1.272 K€ en 2025, contre 1.160 K€ en 2024. L'impact net de ces éléments (hors imposition différée) est le suivant :

- Exercice 2024 : activation de 7,9 M€ bruts de frais de développement, amortissements à hauteur de 4,9 M€ et reprise des Crédits d'Impôt Recherche et Innovation pour 1,2 M€ : impact net en résultat opérationnel de 4,2 M€, en augmentation de +1,4 M€ par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution s'explique principalement par celle des valeurs brutes capitalisées en 2024.
- Exercice 2025 : activation de 10,6 M€ bruts de frais de développement, amortissements à hauteur de 5,9 M€ et reprise des Crédits d'Impôt Recherche pour 1,3 M€ : impact net en résultat opérationnel de 6 M€, en augmentation de 1,8 M€ par rapport à l'exercice 2024. Cette évolution s'explique principalement par celle des valeurs brutes capitalisées en 2024 et 2025.
- *L'impact des produits / charges financiers* est négatif en 2025 et en diminution de -1,1 M€ par rapport à 2024, suite à des effets de change USD/€ défavorables en 2025 (-0,9 M€), et à un coût financier en léger recul (-0,2 M€), suite à des rendements inférieurs des placements réalisés en 2025 et aux intérêts sur emprunts stables en 2025.
- *La charge nette d'impôts* est de -0,7 M€ au 31 décembre 2025, en diminution de 0,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Depuis 2017, aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu sur les reports déficitaires du Groupe, au-delà des passifs d'impôts différés issus de l'activation des frais de développement. Depuis l'exercice 2020, la valeur nette des frais de développements activés est devenue supérieure aux reports déficitaires restant à imputer.

Au 31 décembre 2025, cette tendance s'accroît car le Groupe continue à activer des frais de développement significatifs (valeur nette de 23,2 M€ fin 2025 contre 18,5 M€ fin 2024). La position fiscale différée nette est donc un passif d'impôts différés (en augmentation) impliquant de fait une charge en résultat. Par ailleurs, les perspectives de résultat du Groupe, aussi bien comptable que fiscal, dans les prochaines années étant positives, l'activation des reports déficitaires restants est pleinement justifiée. À noter également un impôt différé actif de 0,4 M€ lié au résultat de cession des actions auto détenues intervenue en 2025 qui compense l'impôt différé passif décrit ci-dessus.

La charge d'impôts est détaillée ci-dessous :

en M€	FY 2025	FY 2024	Variation
Impôts différés sur activation R&D	-1,1	-0,8	-0,3
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	0,1	-0,4	0,5
<i>dont filiales françaises</i>	0,1	-0,4	0,5
<i>dont filiales étrangères</i>	-	-	-
Impôts différés sur retraitements	0,4	0,1	0,3
Impôts courants	-0,1	-0,2	-0,1
Total Charges (-) / Produits (+) d'impôts	-0,7	-1,3	0,6

- Les impôts différés passifs lié à l'activation des frais de développement impliquent une charge de 1,1 M€ en 2025, en augmentation de +0,3 M€ par rapport à 2024, suite à la hausse des montants nets activés en 2025 ;
- Les impôts différés actifs sur reports déficitaires augmentent de 0,1 M€ (produit de période) suite aux résultats fiscaux négatifs constatés au niveau des sociétés françaises du Groupe (-0,2 M€) ;
- Les impôts différés actifs sur retraitements proviennent des cessions d'actions auto détenues intervenues en 2025 dans le cadre notamment des exercices et des rachats de BSAANE 2022 ;
- Les impôts courants correspondent principalement aux impôts société constatés au niveau des filiales roumaines et tunisiennes du Groupe.

Au total, le résultat opérationnel courant enregistre donc une augmentation de +2,1 M€ par rapport à 2024, pour s'établir à 7,8 M€ et représenter une marge opérationnelle de 30%, contre 27% en 2024. Après prise en compte des résultats financiers et fiscaux négatifs, le résultat net 2025 est un bénéfice de 6,3 M€, en augmentation par rapport à celui de 2024 (+1,6 M€). Le taux de marge nette est de 24% fin 2025, contre 22% fin 2024.

La situation financière au 31 décembre 2025 est la suivante :

(En K€)	31-déc.-25	31-déc.-24	31-déc.-25	31-déc.-24	
Immobilisations incorporelles	23 634	18 898	280	280	Capital social
Immobilisations corporelles	5 835	3 776	28 766	23 329	Primes et réserves
Autres actifs financiers	480	471	-3 320	-3 482	Titres auto détenus
Actifs d'impôts différés	-	-	6 260	4 702	Résultat Part du Groupe
ACTIFS NON COURANTS	29 949	23 145	31 986	24 829	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks	-	-	5 659	6 713	Passifs financiers
Créances clients	7 395	12 578	2 141	2 236	Passifs locatifs
Autres débiteurs	1 657	1 571	376	390	Provisions à long terme
Actifs fiscaux	2 767	2 015	2 843	2 229	Produits fiscaux différés
Actifs financiers courants	5 000	-	4 961	3 871	Passifs d'impôts différés
Trésorerie et équivalent de trésorerie	15 711	14 958			
			15 980	15 439	PASSIFS NON COURANTS
			1 123	1 384	Passifs financiers
			591	508	Passifs locatifs
			10	0	Provisions à court terme
			683	653	Fournisseurs et autres crédetes
			4 595	3 860	Dettes fiscales et sociales
			1 422	1 114	Produits fiscaux différés
			6 089	6 479	Produits constatés d'avance
ACTIFS COURANTS	32 530	31 122	14 513	13 998	PASSIFS COURANTS
TOTAL ACTIFS	62 479	54 268	62 479	54 268	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Le total de la situation financière au 31 décembre 2025 est de 62,5 M€. La hausse de 8,2 M€ par rapport à l'exercice précédent provient des principaux éléments suivants :

À l'actif,

- *Activation des frais de développement* à hauteur de 10,6 M€ en valeur brute et 5,9 M€ d'amortissements, soit une augmentation de +4,7 M€ en valeur nette. Pour mémoire,

en 2024, les montants bruts et nets étaient respectivement de 7,9 M€ et 4,9 M€, soit une variation nette de +3 M€.

Le montant immobilisé au titre des frais de développement augmente donc par rapport au 31 décembre 2024 (18,5 M€) et ressort à 23,2 M€ en valeur nette cumulée au 31 décembre 2025.

- *Augmentation des immobilisations corporelles de +2,1 M€* : le Groupe a acquis début 2025 de nombreux serveurs hébergés dans 3 data centers aux États-Unis pour pouvoir opérer le service SaaS commandé par AT&T. Ces acquisitions (environ 2,8 M€) ont été amorties à compter de juin 2025 et supportent donc une charge 2025 de 0,5 M€, qui sera de l'ordre de 1 M€ en année pleine.
- *Diminution du poste client de -5,2 M€* suite essentiellement à la hausse d'activité mais à des encaissements satisfaisants tout au long de la période et notamment en décembre 2025. Cette bonne gestion du poste client impacte de fait le niveau de trésorerie brute du Groupe fin 2025.
- *Augmentation des actifs fiscaux* : les créances fiscales de Crédits d'Impôt Recherche au 31 décembre 2025 se composent de la seule créance au titre de 2025, à savoir 1,8 M€, montant en hausse par rapport à 2024 (1,5 M€, entièrement remboursé au second semestre 2025.) À noter également que le Groupe bénéficie à partir de 2024 de Crédits d'Impôt Innovation à hauteur d'un montant cumulé de 318 K€, ce qui explique également la hausse des actifs fiscaux fin 2025 car ces créances restent en attente de remboursement, espéré au premier semestre 2026.
- *Augmentation significative des actifs financiers courants et de la trésorerie brute (+5,8 M€ par rapport au 31 décembre 2024)* qui s'élève respectivement à 5 M€ et 15,7 M€ au 31 décembre 2025. Un CAT de 5 M€ a été souscrit en octobre 2025 et il a été classé en actif financier courant au vu de ses principales caractéristiques, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce montant correspond à ce que le Groupe devra rembourser in fine en juin 2028 dans le cadre de son emprunt obligataire émis et souscrit en mars 2023. L'augmentation de la trésorerie provient essentiellement des flux nets opérationnels positifs de 19,3 M€, suite aux résultats de période et à la bonne gestion du BFR. Les investissements nets ressortent à -17,3 M€ mais intègrent le placement de 5 M€ reclassé en actif financier courant. Le solde net des activités opérationnelles et d'investissement est donc toujours positif en 2025 (+2 M€). En retraitant le placement de 5 M€, ce solde net est de +7 M€, en nette augmentation par rapport à 2024, où le solde net ressortait à +2,3 M€.

Au passif,

- *Augmentation des capitaux propres (+7,2 M€)*, suite essentiellement aux résultats nets positifs de 2025 (+6,3 M€) et aux variations enregistrées au niveau des actions auto détenues par le Groupe.
- *Diminution des dettes financières non courantes et courantes (-1,3 M€)* : les remboursements de période (incluant les prêts PGE, les emprunts bancaires et obligataires) ont atteint 1,3 M€ en 2025. Ils seront respectivement en 2026, 2027 et 2028 de 1,4 M€, 0,9 M€ et 5,3 M€ (remboursement in fine de l'emprunt obligataire de 5 M€ contracté en mars 2023).
- *Augmentation des passifs d'impôts différés (+1,1 M€)*, suite à l'augmentation des frais de développement nets activés et aux variations des reports déficitaires français. Le solde net ressort à 20 M€ (23,2 M€ - 3,2 M€), impliquant un passif net d'impôts différés de 5 M€ au 31 décembre 2025, contre 3,9 M€ au 31 décembre 2024.

Les flux de trésorerie de la période peuvent être présentés dans le détail comme suit :

(en K€)	FY 2025	FY 2024	Variations
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	19 321	10 863	8 458
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-17 295	-8 533	-8 762
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-1 089	-2 994	1 905
Variation de trésorerie	753	-664	1 417

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont positifs (+19,3 M€) et en augmentation marquée de 8,4 M€ par rapport à 2024 (variation du BFR de -5,7 M€ en 2025 contre -0,6 M€ en 2024). La capacité d'autofinancement du Groupe, avant coût du financement et impôts, ressort à +13,8 M€ (+2,8 M€ par rapport à 2024).

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement représentent principalement (i) les frais de développement engagés en 2025 (10,6 M€ contre 7,9 M€ en 2024), (ii) les matériels informatiques acquis en 2025 aux États-Unis et en France (3,5 M€), (iii) le remboursement de la créance CIR / CII 2024 (1,8 M€) qui compense en partie les frais de développement engagés et (iv) le placement de 5 M€ effectué en octobre 2025 et classé en autres actifs financiers dans la situation financière au 31 décembre 2025.

Enfin, les flux de trésorerie provenant des activités de financement (-1,1 M€) correspondent (i) aux variations des dettes financières (remboursements de période de 1,3 M€), (ii) aux impacts IFRS16 liés aux dettes locatives (-0,7 M€ tenant compte des loyers versés et retraités des flux opérationnels) et (iii) aux mouvements nets de rachats/souscriptions d'actions auto détenues intervenus en 2025 (+0,9 M€).

Évolution de la trésorerie par rapport au 31 décembre 2024 : l'augmentation de la trésorerie brute (+0,8 M€) constatée en 2025 s'explique donc par :

- Des flux opérationnels positifs de 19,3 M€ (+8,4 M€ par rapport à l'exercice 2024) ;
- Des flux nets d'investissements de -17,3 M€ (-8,8 M€ par rapport à l'exercice 2024), suite aux développements continus des nouvelles solutions ;
- Des flux nets de financement négatifs de 1,1 M€ (+1,9 M€ par rapport à l'exercice 2024).

2.2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Les résultats 2025 sont en forte hausse, bénéficiant d'une croissance soutenue des revenus (+5,3 M€) et d'une progression maîtrisée de la structure de coûts. L'effet de levier propre à un éditeur de logiciels ayant rencontré son marché et avec des coûts essentiellement fixes, est donc bien matérialisé. L'exercice 2025 a également démontré la capacité du Groupe à investir massivement dans sa technologie et son infrastructure technique, tout en conservant une structure financière solide, des niveaux élevés de trésorerie disponible et de rentabilité.

L'activité commerciale sur le début 2026 est satisfaisante et la croissance anticipée dépend maintenant du calendrier de déploiement des projets en cours. Le lancement commercial de la solution "Fusion" d'AT&T-FirstNet® devrait intervenir au cours du 2nd trimestre 2026, après son actuelle mise à disposition au profit d'une trentaine d'agences américaines pour tests et validation. Les prochains mois seront donc importants pour appréhender l'appétence des utilisateurs pour cette nouvelle solution ainsi que la performance commerciale du distributeur AT&T, comme dans tout lancement d'un nouveau projet SaaS.

Les revenus récurrents SaaS, constitués des abonnements issus de contrats annuels ou pluriannuels dans le cadre de mise à disposition de licences et intégrant les services associés, sont amenés à se développer de façon importante au cours des prochaines années.

En parallèle, les projets en cours dans d'autres zones géographiques, notamment en Asie-Pacifique, sont très encourageants et d'autres opportunités ou extensions de bases installées et déployées depuis peu, pourraient bientôt se concrétiser, dans le sillage du projet AT&T-FirstNet®. L'écosystème de ventes indirectes du Groupe, toujours plus développé, devrait lui aussi permettre de cibler et de participer à plusieurs projets importants en 2026 dans différents secteurs d'activité (défense, transports, énergie), malgré des cycles décisionnels toujours longs.

Par ailleurs, l'exposition directe du Groupe à la disruption IA restera limitée à moyen terme. Même s'il existe bien une exploitation du "deep learning" et des "LLM" dans l'amélioration de certaines fonctionnalités critiques des solutions STREAMWIDE, le caractère physique complexe des logiciels développés et des technologies mises en œuvre (protocoles de télécommunication en couches basses) atténue le risque d'une utilisation invasive de l'IA. Les environnements sécurisés dans lesquelles les solutions STREAMWIDE sont proposées et développées limitent également fortement l'utilisation massive de l'IA. Enfin, la criticité opérationnelle et l'importance des décisions humaines dans les secteurs d'activité adressés par le Groupe réduisent, par nature, le risque de substitution brutale par l'IA agentique.

Les objectifs d'internationalisation et de récurrence accrue des revenus, qui se sont nettement matérialisés en 2025, vont se poursuivre en 2026. À ce titre, le déploiement du projet AT&T-FirstNet® va constituer un levier structurant et majeur pour remplir ces objectifs. STREAMWIDE reste donc positionné sur une trajectoire ambitieuse, capable de transformer son profil de croissance à moyen terme.

3. Activité et situation de la Société en 2025

3.1 Présentation des comptes statutaires au 31 décembre 2025

(En K€)	31-déc.-25	31-déc.-24	31-déc.-25	31-déc.-24	
Immobilisations incorporelles	17 590	8 146	280	280	Capital social
Immobilisations corporelles	724	849	13 023	12 438	Réserves
Immobilisations financières	3 954	4 180	1 559	1 444	Résultat
			17 478	8 043	Provisions réglementées
ACTIFS IMMOBILISES	22 268	13 175	32 340	22 205	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Stocks	-	-	222	190	Provisions
Créances clients	8 206	10 675	6 711	7 794	Emprunts et dettes financières
Autres créances	2 750	2 233	6 057	5 109	Dettes fournisseurs
Valeurs mobilières de placement	3 320	3 482	1 266	1 255	Dettes fiscales et sociales
Trésorerie	14 885	12 673	4 004	3 844	Autres dettes
Charges constatées d'avance	339	271	1 177	1 625	Produits constatés d'avances
Ecart de conversion actifs	19	-	10	487	Ecart de conversion passifs
ACTIFS CIRCULANTS	29 519	29 334	19 447	20 304	TOTAL DETTES
TOTAL ACTIFS	51 787	42 509	51 787	42 509	TOTAL PASSIFS

Le total bilan au 31 décembre 2025 est de 51,8 M€ en augmentation de 9,3 M€ par rapport à l'exercice antérieur. Les principales variations sont les suivantes :

À l'actif,

- *Augmentation des immobilisations incorporelles (+9,4 M€)* : la Société a procédé à un changement de méthode comptable obligatoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en application du règlement ANC n°2023-05 du 10 novembre 2023. Ce règlement a été appliqué de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2024. En application de ce règlement, les frais liés à la création et au développement de solutions informatiques sont enregistrés en immobilisations incorporelles via un compte de production immobilisée figurant au compte de résultat dans les produits d'exploitation. Ces frais font l'objet d'un amortissement économique sur 5 ans maximum, à compter de la mise en service de la solution informatique, et d'un amortissement fiscal dérogatoire pour la totalité de leur montant dès leur enregistrement en immobilisations incorporelles. L'impact au 31 décembre 2025 est le suivant : comptabilisation d'immobilisations incorporelles (frais de RD) à hauteur de 11,1 M€ en valeur brute (8,4 M€ en 2024) et amortissements économiques de 0,3 M€ (0,3 M€ en 2024), soit un impact net de +10,8 M€ (8,1 M€ en 2024) M€. L'impact des amortissements fiscaux dérogatoires net (10,8 M€ contre 8,1 M€ en 2024) est quant à lui enregistré en capitaux propres de clôture. Depuis l'exercice 2004, cette nouvelle règle comptable et fiscale permet ainsi d'avoir une présentation des comptes sociaux équivalente à celle de la situation financière consolidée du Groupe retenue depuis 2009. L'impact résultat de cette nouvelle méthode est avant tout un impact de présentation entre le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel, sans impact net (confer note ci-dessous).
- *Diminution des créances clients (-2,5 M€)* : les encaissements de période ont été satisfaisants, notamment ceux de fin d'année. Cela permet de réduire le poste client en maximisant le BFR. De plus, les facturations de fin de période ont été moins importantes en 2025 qu'en 2024.
- *Augmentation de la trésorerie (+2,2 M€)* : l'amélioration du BFR s'est directement convertie en trésorerie disponible pour la Société, qui augmente donc au 31 décembre 2025 et s'établit à 14,9 M€.

Les autres postes de l'actif ne varient pas de façon significative et n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Au passif,

- *Augmentation des capitaux propres (+10,1 M€)*, suite au résultat net de période (+1,6 M€) et à la capitalisation des frais de RD, impliquant notamment des amortissements fiscaux dérogatoires inscrits en capitaux propres (provisions réglementées) à hauteur de 17,5 M€ au 31 décembre 2025 (+9,4 M€ par rapport au 31 décembre 2024).
- *Diminution des dettes financières (-1,1 M€)* suite aux remboursements de période.
- *Augmentation des dettes d'exploitation (+0,9 M€)* sous l'effet principalement de la hausse des dettes intragroupes (augmentation des flux filiales liés aux coûts de développement), compensée en partie par la diminution des dettes fiscales (TVA collectée en baisse, suite à l'évolution des créances clients).

Les autres postes du passif ne varient pas de façon significative et n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Le résultat net 2025 ressort bénéficiaire à +1,6 M€, en augmentation de +0,1 M€ par rapport au résultat net 2024.

Le compte de résultat 2025 simplifié est le suivant :

(En K€)	31-déc.-25	31-déc.-24
Ventes de services	14 914	14 474
Ventes de marchandises	-	-
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	14 914	14 474
Reprises prov / transfert de charges	-	-
Production immobilisée	11 149	8 359
Autres produits	1 214	759
Achats de marchandises	-24	-
Variation de stocks	-	-
Charges externes	-15 007	-12 824
Impôts et taxes	-103	-66
Charges de personnel	-1 698	-1 577
Dotations aux amortissements	-2 074	-566
Dotations aux provisions	-20	-33
Autres charges	-40	-21
RESULTAT EXPLOITATION	8 311	8 505
Produits financiers	1 893	505
Charges financières	-748	-610
RESULTAT FINANCIER	1 145	-105
Produits exceptionnels	1 381	-
Charges exceptionnelles	-10 815	-8 058
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-9 434	-8 058
Impôts sur les bénéfices	1 537	1 102
RESULTAT NET	1 559	1 444

Les principaux commentaires au titre de l'exercice 2025 sont les suivants :

- *Évolution du chiffre d'affaires* : confer note 1.4 "Évolution de l'activité de la Société en 2025".
- *Application du règlement ANC n°2023-05 du 10 novembre 2023 à compter du 1^{er} janvier 2024*. Ce règlement oblige à la capitalisation des frais de RD. Les principaux impacts bilantiels ont été présentés ci-dessus. Concernant le compte de résultat, cela implique de constater (i) le montant capitalisé en "production immobilisée" (11,1 M€ au 31 décembre 2025 contre 8,4 M€ au 31 décembre 2024), (ii) des amortissements économiques (0,3 M€ en 2025 et 0,3 M€ en 2024) et (iii) en charges exceptionnelles, des amortissements fiscaux dérogatoires complémentaires pour obtenir un amortissement de 100% des frais capitalisés (9,4 M€ au 31 décembre 2025 contre 8,0 M€ au 31 décembre 2024).

Outre cet impact spécifique, les principaux points suivants peuvent être notés :

- *Les charges externes progressent de 2,2 M€.* Cette progression est essentiellement due aux coûts de développement refacturés par les filiales du Groupe (le coût moyen du jour / homme ayant augmenté au cours de la période, suite notamment aux augmentations accordées fin 2024 aux différentes équipes locales et à l'évolution des effectifs en 2025), et aux coûts de sous-traitance concernant le développement de certains modules web des solutions proposées par la Société. Les autres coûts de structure sont restés maîtrisés en 2025, notamment la masse salariale directe de la Société.

La hausse des coûts de développement Groupe (+2,2 M€) n'est donc pas compensée par la hausse des seuls revenus de la Société (+0,4 M€). Les autres produits (refacturation de royalties envers les filiales française et américaine du Groupe), augmentant en 2025 (+0,5 M€), le résultat d'exploitation (retraité de l'impact de la capitalisation des frais de RD en production immobilisée), ressort négatif à hauteur de -2,8 M€, en diminution de -2,9 M€ par rapport à l'exercice précédent.

- *Augmentation du résultat financier (+1,3 M€) :* en 2025, les opérations liées aux actions propres, notamment dans le cadre du plan BSAANE 2022 arrivant à échéance en novembre 2025, ont généré une plus-value de cession à hauteur de 1,6 M€. Les intérêts sur placements ont quant à eux diminué en 2025 (-0,2 M€ à 0,2 M€) suite à l'évolution défavorable des taux courts en 2025. Le coût de l'endettement est de 0,5 M€ contre 0,6 M€ en 2024.
- *Diminution du résultat exceptionnel (-1,4 M€) :* conférer commentaire sur l'application prospective du règlement ANC n°2023-05 du 10 novembre 2023 à compter du 1^{er} janvier 2024, qui implique des amortissements fiscaux dérogatoires inscrit en charges exceptionnelles pour 9,4 M€ au 31 décembre 2025 et 8,0 M€ au 31 décembre 2024.
- *Augmentation du résultat (produit) fiscal (+0,4 M€) :* cette évolution provient essentiellement de l'augmentation du CIR au titre de 2025 (+0,6 M€) et de la diminution des impôts exigibles suite au résultat comptable et fiscal de la Société au titre de l'exercice 2025 (-0,1 M€ par rapport aux impôts exigibles 2024) et aux résultats de l'intégration fiscale (-0,3 M€ par rapport à 2024).

Le résultat d'exploitation 2025, non retraité de la production immobilisée, ressort bénéficiaire à +8,3 M€. Après prise en compte d'un résultat financier bénéficiaire de +1,1 M€, d'une charge exceptionnelle de 9,4 M€ (amortissements dérogatoires) et d'un produit fiscal de 1,5 M€, le résultat net de la période est un bénéfice de 1,5 M€ contre un bénéfice de 1,4 M€ en 2024.

3.2 Évolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société

La Société étant la société mère et la holding du Groupe, les mêmes commentaires que ceux établis pour le Groupe (conférer note 2.2) peuvent être repris concernant les évolutions prévisibles et les perspectives d'avenir de la Société.

4. Informations juridiques

4.1 Filiales et participations

Le périmètre du Groupe se compose des cinq (5) filiales opérationnelles suivantes au 31 décembre 2025. À noter que la filiale chinoise, Beijing StreamWIDE Technology a été fermée et radiée fin mai 2025 et donc sortie du périmètre de consolidation à cette date. Les 4 ex salariés de la société continuent de travailler pour les intérêts du Groupe dans la zone APAC, via des contrats de consulting.

La société StreamWIDE Signaling, société de droit français contrôlée à 100%, n'est pas consolidée car aucun flux significatif n'a été enregistré depuis la création de la société.

- *STREAMWIDE Romania*, SRL de droit roumain, créée en janvier 2006, au capital de 40.000 € et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 6.956.475 € (refacturations à la Société) contre 5.730.615 € en 2024 et le résultat net est un bénéfice de 143.190 € (contre un bénéfice de 89.823 € en 2024).
- *STREAMWIDE Inc*, société de droit américain créée en juillet 2007 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 7.283.318 € contre 1.808.722 € en 2024 et le résultat net est un bénéfice de 1.895.151 € (contre une perte de 294.359 € en 2024).
- *STREAMWIDE France SAS*, société de droit français créée le 29 juin 2011 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 6.911.477 € contre 7.778.291 € en 2024 et le résultat net est un bénéfice de 735.513 € (contre un bénéfice de 1.694.005 € en 2024).
- *STREAMWIDE Tunisia Sarl*, société de droit tunisien créée le 3 janvier 2013 et contrôlée à 100% (IG). Au titre de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 3.150.374 € (refacturations à la Société) contre 2.595.379 € en 2024 et le résultat net est un bénéfice de 243.932 € (contre un bénéfice de 207.578 € en 2024).
- *STREAMWIDE PTE Ltd*, société de droit singapourien créée en mai 2016 et contrôlée à 10% (IG). Au titre de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires et les autres produits s'élèvent à 70.744 € contre 94.843 € en 2024, et le résultat net est un déficit de -96.739 € (contre un bénéfice de 16.965 € en 2024).

4.2 Informations sociales et environnementales

(a) Pour la Société

L'évolution des effectifs de la Société est la suivante :

- 31 décembre 2023 : effectif de 9 personnes dont deux mandataires sociaux
- 31 décembre 2024 : effectif de 9 personnes dont deux mandataires sociaux
- 31 décembre 2025 : effectif de 9 personnes dont deux mandataires sociaux

(b) Pour le Groupe

Au niveau du Groupe, les effectifs sont les suivants au 31 décembre 2025 :

- STREAMWIDE SA (la Société) et StreamWIDE France : 51 personnes
- STREAMWIDE Romania : 104 personnes
- STREAMWIDE Inc. : 18 personnes
- STREAMWIDE PTE : 3 personnes
- STREAMWIDE Tunisia : 75 personnes

Au 31 décembre 2025, le Groupe compte 251 personnes contre 225 fin 2024.

(c) Liste des accords collectifs conclus au sein de la Société

Conformément à la loi n°2016-1088 du 8 août 2016, nous vous précisons qu'un accord d'intéressement couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025 a été conclu le 21 juin 2023 au sein de la Société et de sa filiale française, STREAMWIDE France SAS. Cet accord sera reconduit dans les mêmes termes et couvrira alors les exercices 2026, 2027 et 2028.

4.3 Activité en matière de Recherche et Développement au sein de la Société et du Groupe

4.3.1 Au sein de la Société

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société a engagé, au cours de l'exercice 2025, des frais directs et indirects (salaires, amortissements, honoraires, sous-traitance recherche & développement groupe et hors groupe) en matière de recherche et développement à concurrence de 12.049.770 € (contre 10.496.063 € en 2024, 8.509.388 € en 2023 et 7.075.681 € en 2022).

La Société retient, depuis le 1^{er} janvier 2024, la méthode devenue obligatoire d'activation de ces frais de développement dans ses comptes statutaires. Cette approche est donc identique à celle retenue depuis 2009 dans la situation financière consolidée du Groupe. Les critères d'activation de ces dépenses étant tous satisfaits, il est activé, au titre de l'exercice 2025, dans les comptes consolidés du Groupe, un montant brut de 10.626.370 € (après annulation des marges internes et des frais indirects). Ce montant intègre des frais de sous-traitance à hauteur de 872.552 €. Pour rappel, le montant activé au titre de l'exercice 2024 était de 7.946.295 € (dont 506.246 € de frais de sous-traitance).

Il est rappelé que la Société devrait bénéficier d'un Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'exercice 2025. Au 31 décembre 2025, une provision a été enregistrée à hauteur de 1.172.699 € (contre 1.053.597 € en 2024 et 858.262 € en 2023). La filiale française de la Société, STREAMWIDE France SAS, bénéficie également d'un Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 587.316 € (contre 517.548 € en 2024 et 315.115 € en 2023).

La créance de CIR au titre de 2024 (1.571.145 €) a été remboursée en décembre 2025. Le remboursement anticipé de la créance globale au titre de 2025 (1.760.015 €) sera prochainement demandé, conformément aux exercices précédents.

4.3.2 Au sein du Groupe

Il existe au sein du Groupe des conventions et accords de sous-traitance relatifs à la Recherche et Développement effectuée par les différentes filiales au seul profit du Groupe. Les dépenses de Recherche et Développement engagées par les filiales au seul profit du Groupe sont les suivantes au titre de l'exercice 2025 :

- STREAMWIDE Romania : 6.576.133 € (contre 5.499.824 € en 2024)
- STREAMWIDE Tunisia : 2.745.216 € (contre 2.285.569 € en 2024)
- STREAMWIDE France : 2.128.116 € (contre 1.970.909 € en 2024)
- STREAMWIDE Beijing : 139.879 € (contre 226.514 € en 2024)

Ces différents montants, dans le cadre de conventions, sont refacturés à la Société. Il est à noter également que la filiale roumaine bénéficie d'un agrément fiscal et que les dépenses qu'elle engage au titre de la Recherche & Développement sont prises en compte dans la détermination du Crédit d'Impôt Recherche de la Société. Cet agrément a été renouvelé début 2023 et couvre 5 exercices, soit jusqu'à l'exercice 2026.

4.4 Administration et contrôle de la Société

4.4.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2025

Ces informations sont présentées en annexe du présent rapport, dans le rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise (paragraphe 1).

4.4.2 Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que :

- les mandats de Messieurs Pascal BEGLIN, Lilian GAICHIES, Olivier TRUELLE et de Madame Lindy MARTI-WONG, en qualité d'administrateurs de la Société, arriveront à leur terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030, et
- le mandat de la société Ernst & Young et Autres, commissaire aux comptes titulaire, arrivera à son terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

4.5 Informations concernant la répartition du capital et les actions d'auto contrôle

Nous vous indiquons ci-après la répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2025 :

Identité	Part du capital social nb de titres/ nb total (%)	% des droits de vote
BE2TEL (P. Beglin)	49,3 %	58,2 %
OKHEMA (L. Gaichies)	17,4 %	20,5 %
Salariés de la Société	3,3 %	3,6 %
Auto détention	3,6 %	-
Public (*)	26,4 %	17,7 %

Nous précisons que, conformément à l'article 12 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de deux ans donnent droit de vote double.

Ainsi, le nombre total d'actions à droit de vote double est de 1.953.216 au 31 décembre 2025 (rappel : 1.988.727 au 31 décembre 2024). Le nombre théorique total de droits de vote est donc de 4.758.023 au 31 décembre 2025 (rappel : 4.793.534 au 31 décembre 2024).

4.6 Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et amortissements, les comptes annuels de la Société qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable de 1.558.545,01 euros au 31 décembre 2025.

La réserve légale étant intégralement dotée, nous vous proposons d'affecter ce résultat bénéficiaire, d'un montant de 1.558.545,01 euros, en totalité :

- o au compte "*Report à nouveau*", lequel serait ainsi porté d'un montant de (927.453,75) euros à un montant de 631.091,26 euros ;
- o la totalité du compte "*Report à nouveau*" sur le compte "*Autres réserves*", lequel serait porté d'un montant de 9.688.025,86 euros à un montant de 10.319.117,12 euros, et ce, afin de tenir compte de la jurisprudence récente de la Cour de cassation sur les distributions de dividendes et l'affectation du compte "*Report à nouveau*".

4.7 Tableau récapitulatif des résultats au cours des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices clos est présenté ci-après :

(En €)	31-déc.-21	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-24	31-déc.-25
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	305 329,8	305 329,8	280 480,7	280 480,7	280 480,7
Nombre d'actions ordinaires	3 053 298	3 053 298	2 804 807	2 804 807	2 804 807
Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par souscription de droits	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'Affaires HT	11 032 917	11 828 907	14 167 648	14 473 956	14 884 705
Résultat avant impôts, participation amortissements et provisions	1 068 640	1 847 033	2 227 971	9 000 256	11 559 708
Impôts sur les bénéficiaires	-878 335	-975 763	-612 562	-1 101 961	-1 536 784
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation amortissements et provisions	1 923 702	1 000 575	4 311 304	1 443 745	1 558 545
Résultat distribué (*)	-	-	-	-	-
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts et participation mais avant amortissements et provisions	0,64	0,92	1,01	3,60	4,67
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,63	0,33	1,54	0,51	0,56
Résultat par action distribué	-	-	-	-	-
EFFECTIFS					
Effectif moyen des salariés	11	10	9	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 204 443	1 086 343	1 016 796	1 114 981	1 205 825
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

* en attente de la décision de l'AGO



DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de STREAMWIDE SA en date du 18 juin 2026

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom usuel :

Adresse postale :

Adresse Email : _____ @ _____

Propriétaire de _____ actions nominatives

de la Société STREAMWIDE

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 18/06/2026, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Mode de transmission (à défaut d'indication, les documents seront transmis par Email) :

Par Email

Par courrier

Fait à _____, le _____ 2026.

Signature

*Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.